

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 36
Nombre de membres présents : 35
Date de la convocation : 31/03/2016

Objet de la délibération : Approbation d'un avenant à la convention entre la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château et la société Rhône Environnement.

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert, Caroline Civard, Roger Boudon.

Excusé ayant donné procuration
Robert Decourtye excusé a donné procuration à Caroline Civard
Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat
Yves Favier excusé a donné procuration à Roger Boudon

Excusés ou absents :
Anne Marie Kmieckik

Secrétaire de séance : Alain Limousin

Pour	Contre	Abstentions
36	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-244200846-20160407-2016032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de signer un avenant avec la Société Rhône Environnement pour faire effectuer le broyage des déchets végétaux sur l'année 2016.

Monsieur le Président donne lecture de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve cet avenant
- Demande à son Président de signer les documents nécessaires.

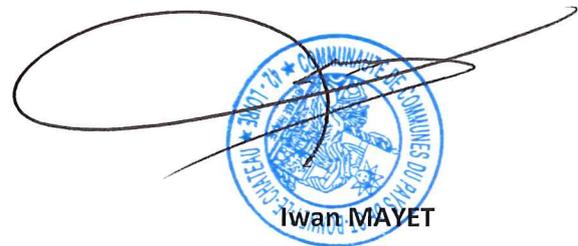
Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Luriecq,

Le 7 avril 2016

Le Président,



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160407-2016032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

CONVENTION AVEC RHONE ENVIRONNEMENT POUR LE BROYAGE DE DECHETS VERTS

AVENANT N° 1

ENTRE La Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château Espace Déchelette 1
Route d'Augel 42380 Saint Bonnet-le-Château représenté par son Président Monsieur Iwan MAYET
D'UNE PART,

ET La SAS RHONE ENVIRONNEMENT, 99 Route de Brignais RD 342, 69230 Saint Genis Laval,
représentée par Monsieur Thierry De Gaspéris D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Durée du marché

La durée du marché (période initiale 2012-2015) est prolongée de 12 mois, elle est donc portée à cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

ARTICLE 2 : Rémunération de la prestation

La rémunération de la prestation se fera par application du prix unitaire à la tonne proposé initialement soit 16,13 euros HT la tonne (pour les végétaux broyés) en fonction du tonnage validé par les bons de pesés plus le forfait pour le transport du broyeur de 400,00 euros HT.

ARTICLE 3

Toutes les autres dispositions de la convention précitée, non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint Bonnet-le-Château

Le 07 avril 2016

Mr Thierry DE GASPERIS

Rhône Environnement

Monsieur Iwan MAYET



Le Vice-Président :
Bernard BONNET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160407-2016032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016